

VILLE D'AVIGNON
POLE VIVRE EMANCIPATRICE
DEPARTEMENT DE LA CULTURE
AVIGNON BIBLIOTHEQUES

DÉCISION

Le Maire de la Ville d'Avignon,

VU les articles L2122-19, L2122-21, L2122-22 alinéa 5 et L2122-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 5 du 04 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté du 19 août 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Claude Nahoum, Adjoint au Maire,

Considérant la volonté de la Ville d'Avignon de développer des actions culturelles (expositions, accueils d'artistes, rencontres littéraires, conférences, spectacles) dans le service des bibliothèques,

DÉCIDE

ARTICLE 1

La Ville d'Avignon décide d'accueillir du mardi au samedi à **titre gracieux**, les compagnies Moribund et *Det Lilla Rum* pour une performance de "Guirlande: butterflies and borderlands" à 16h30 (50 min), qu'elles donneront dans le jardin de la Bibliothèque Ceccano le 23 juillet 2025

ARTICLE 2

Pour ce faire, elle passe convention avec les compagnies Moribund, dont le siège social est au Bergthorasgade 37, 5.tv 2300 København S, Danemark et représentée par Sara Hamming, sa responsable légal et l'association Det Lilla Rum dont le siège social est au Skotterupgade 16 st - 2200 København N, Danemark, et représentée par Carla Rafaella, sa responsable Légal

ARTICLE 3

La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Avignon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Avignon, le 7 juin 2025.

Pour le Maire, par délégation,
le Premier adjoint

Claude NAHOUM

